

Eco-Emballages crée une nouvelle Direction Clients pour proposer des services adaptés aux nouveaux enjeux des entreprises

Depuis 25 ans, Eco-Emballages permet à ses clients, les entreprises de la grande consommation et de la distribution, de remplir leurs obligations liées à la Responsabilité Elargie des Producteurs en collectant, recyclant et valorisant leurs emballages mis sur le marché. Face aux enjeux croissants de l'économie circulaire et aux attentes des consommateurs en matière d'emballages, Eco-Emballages se réorganise pour simplifier les démarches administratives de ses clients et leur proposer de nouveaux services pour optimiser les contributions, développer l'éco-conception et mobiliser les consommateurs au geste de tri.

Une offre entièrement renouvelée autour de 4 services clés

Parce que les consommateurs sont plus exigeants, parce que les entreprises s'engagent fortement en matière de développement durable et recherchent l'efficacité, **Eco-Emballages améliore son expérience client et anticipe les transformations de demain.**

« En 25 ans, nous avons tissé des liens avec des partenaires locaux, de collecte, de tri, des associations, des recycleurs pour développer le recyclage des emballages. Ce savoir-faire et cette expérience unique vont nourrir nos offres et services pour que chaque client puisse s'assurer que l'emballage qu'il met sur le marché est bien conçu, son consommateur bien informé, et qu'une filière de valorisation est en place et efficace » précise Antoine Robichon, Directeur Clients & Marketing chez Eco-Emballages.

1. Plus de simplicité dans les démarches administratives pour faire gagner du temps

Nouvel espace dédié à chaque client, mise à disposition de webinars, hotline renforcée, procédures simplifiées, l'objectif est de **faire gagner du temps aux clients tout en garantissant la conformité et la sécurité**. Pour la déclaration des emballages mis en marché chaque année, les clients ont désormais le choix entre 4 déclarations en fonction de leurs spécificités :

- **une nouvelle déclaration par UVC** : un nouveau type de déclaration plus simple et plus rapide, qui fait de l'UVC l'unité de référence ;
- **une déclaration sectorielle** ouverte jusqu'à 500 000 UVC/ an basée sur des tarifs forfaitaires par famille de produits ;
- **un forfait à 80 euros** pour les entreprises de moins de 10 000 UVC/ an ;
- **une déclaration détaillée simplifiée**, avec moins de lignes à renseigner.

2. Plus de data et d'analyses pour optimiser la contribution et la gestion matériaux

D'ici la fin de l'année, tous les clients pourront disposer d'un tableau de bord individuel complet qui synthétise l'ensemble des données déclaratives : tonnages et contributions en € par matériaux, répartition par type de produit.

Une entreprise de boisson pourra par exemple, connaître la répartition de ses contributions et de ses tonnages d'emballages entre ses sodas, jus de fruit, limonades, sirops mais aussi entre les différents matériaux mis sur le marché pour lui permettre de disposer d'une base d'informations utilisables dans ses démarches d'éco-conception.

Les clients pourront également connaître le bénéfice environnemental de leur contribution (tonnes recyclées financées, population ayant accès au tri grâce à leur contribution). Ces indicateurs pourront être communiqués dans le cadre de la politique RSE de l'entreprise, auprès de ses consommateurs et de ses parties prenantes.

3. Plus de services pour mieux éco-concevoir les emballages

A chaque étape du développement produit et pack, Eco-Emballages mettra à disposition différents services : formation des équipes (R&D, marketing, production industrielle, communication), conseils et réponses aux interrogations au moment de la conception, diagnostic sur site pour optimiser la fonction « emballage », appels à projets pour développer et financer des projets d'éco-conception spécifiques, analyse de la recyclabilité des emballages, etc.

Eco-Emballages développe également le partage des bonnes pratiques et les solutions en open source. Fin 2016, Eco-Emballages et la Fédération Française des Industriels Charcutiers, Traiteurs et Transformateurs de Viandes (FICT), ont publié un guide d'éco-conception, à l'attention des entreprises du secteur pour développer la recyclabilité des barquettes multi-matériaux avec l'objectif de mettre en marché des barquettes 100% PET. <http://www.ecoemballages.fr/eco-concevoir#guides-pratiques>

4. Plus d'accompagnement pour mobiliser les consommateurs

Eco-Emballages proposera à ses clients du conseil et un accompagnement dans leurs actions de communication et de mobilisation des consommateurs au geste de tri. En mai dernier, Eco-Emballages a mis en place avec la Fédération des entreprises de la beauté (FEBEA) une campagne de sensibilisation grand public pour développer le tri dans la salle de bain. Le principe : des vidéos inspirées des tutoriels beauté qui dispensent informations et conseils pour motiver les consommateurs à bien trier <https://www.youtube.com/user/EcoEmballages>.

Une organisation repensée pour plus de simplicité et d'agilité au service des clients

La nouvelle Direction Clients d'Eco-Emballages réunit désormais **toutes les fonctions d'accompagnement des entreprises clientes**, afin d'intégrer au sein d'une même équipe la gestion administrative (suivi de la déclaration, facturation, accompagnement), la relation clients, le marketing et le développement de nouveaux services. L'organisation prend également en compte une **segmentation plus fine du marché** - grandes entreprises, PME/TPE ainsi qu'une segmentation par secteur d'activité au regard de la diversité des clients et de leurs besoins. Cette organisation basée à Paris, est également associée à une présence régionale pour plus de proximité.

« C'est une nouvelle page pour Eco-Emballages, attentes consommateurs et réglementation se rejoignent, nous évoluons pour dépasser la simple conformité et offrir de véritables services à destination de nos clients » poursuit Antoine Robichon.

A propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages permet à ses clients d'assurer leur obligation de contribuer financièrement au recyclage des emballages ménagers dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP). Le Point Vert est à ce titre une garantie pour le citoyen de l'engagement des entreprises pour limiter l'impact environnemental des emballages. Aujourd'hui, grâce au geste quotidien de millions de Français, 68% des emballages ménagers sont recyclés en France. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage à travers un dispositif qui garantisse l'efficacité économique et environnementale, Eco-Emballages, entreprise privée agréée par l'Etat, agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs – entreprises, collectivités, élus, associations, filières de recyclage. www.ecoemballages.fr

Contact Presse

Olivia Retali

olivia.retali@ecoemballages.fr

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74